



**RÉASSURER LA PLANÈTE | LA
MONDIALISATION FINANCIÈRE
AU SERVICE DES PLUS PAUVRES**





Présent à Paris et Bruxelles, l'Institut Thomas More est un think tank d'opinion, européen et indépendant. Il diffuse auprès des décideurs politiques et économiques et des médias internationaux des notes, des rapports, des recommandations et des études réalisés par les meilleurs spécialistes et organise des conférences-débats et des séminaires sur ses thèmes d'études. L'Institut Thomas More est à la fois un laboratoire d'idées et de solutions innovantes et opératoires, un centre de recherches et d'expertise, un relais d'influence.

Paris

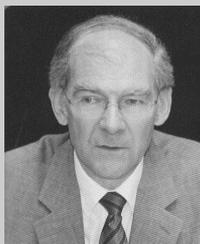
20, rue Laffitte – F-75 009 Paris
Tel. +33 (0)1 49 49 03 30
Fax. +33 (0)1 49 49 03 33

Bruxelles

Rue de la Fauvette, 92 – B-1180 Bruxelles
Tel. +32 (0)2 374 23 13
Fax. +32 (0)2 358 56 48

www.institut-thomas-more.org | info@institut-thomas-more.org

Cette note a été publiée pour la première fois en janvier 2004. La présente édition est corrigée et réactualisée.



L'auteur | Titulaire d'un DES de Sciences économiques, d'un DES de Science politique, et du Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises, docteur d'État ès Sciences économiques, Michel VATÉ est professeur émérite à l'Université de Lyon (IEP) et chercheur associé à l'Institut Thomas More. Il a enseigné dans les trois universités lyonnaises, dans les grandes écoles (EM Lyon, ENTPE, Ecole Nationale Vétérinaire), ainsi qu'à l'université de Tegucigalpa (Honduras) et à celle de Grenoble. Il est

ancien Doyen de la Faculté de Sciences économiques de Lyon, ancien président du jury du Concours Général de Sciences économiques (1987) et ancien membre du Conseil d'Administration de l'École Normale Supérieure de Lyon (de 1994 à 2006). Longtemps chercheur au MA²D (Méthodes et Algorithmes pour l'Aide à la Décision, Université Lyon 1), pour ses travaux sur la décision, la prévision et le risque, il a aussi participé au programme *Social Re* (BIT/Banque Mondiale) sur la question particulière de l'assurabilité des risques dans les pays pauvres. La note de l'Institut Thomas More *Réassurer la planète* ouvre ensuite une série d'articles qui préconisent un système mondial de réassurance en appui aux stratégies de développement. Il a donné de nombreuses conférences sur ces sujets en Europe, aux États-Unis et au Canada. Il est l'auteur de nombreux ouvrages, contributions et articles, dont les *Leçons d'économie politique* (Economica), un ouvrage de référence réédité huit fois.

« *La lutte efficace contre le risque, c'est un obstacle dressé contre la misère.* »

Henri Truchy, *Cours d'économie politique*, 1927

Contre la pauvreté, on n'a pas encore tout essayé... Le monde académique a souvent dressé le panorama ou l'histoire des théories économiques du développement : la notion de vulnérabilité n'y joue aucun rôle explicatif et, s'agissant des stratégies de développement, on ne trouve aucune trace de l'idée, préconisée jadis par Condorcet, de « combattre les causes aléatoires d'inégalité et de misère en opposant le hasard à lui-même¹ ». C'est peu de dire que la croissance des pays riches a amplement tiré profit des applications de ce principe, tant dans le monde des affaires que dans l'élaboration des systèmes de protection sociale. Bien sûr, l'extension de ce principe aux politiques de gestion des risques en faveur des pauvres se heurte à des difficultés concrètes qui portent la marque des handicaps des pays pauvres. Mais ces obstacles ne sont pas d'ordre logique ou idéologique ; ils sont d'ordre pratique : alors, pourquoi n'essaierait-on pas de les surmonter ? et n'y aurait-il pas là une voie nouvelle pour l'aide au développement ?

Dans l'histoire de l'humanité, la croissance économique n'a jamais été aussi forte qu'au cours du dernier demi-siècle et, avec l'émergence de nouveaux géants économiques, le phénomène tend à s'accélérer. Pourtant, l'ampleur du défi à relever pour réduire la pauvreté dans le monde ne diminue pas, bien au contraire. Dans le même temps, on observe une augmentation de la fréquence des catastrophes (naturelles ou causées par l'homme) ainsi que de la concentration des dommages provoqués par elles. Au milieu de ce sombre tableau, il y a au moins une bonne nouvelle : la globalisation des marchés, et l'innovation financière qui va de pair. De fait, la dimension des marchés financiers a atteint une échelle assez grande (par rapport au PIB mondial et par rapport aux risques extrêmes) pour que, grâce aussi à l'ingéniosité des instruments qui y sont traités, plus aucune catastrophe n'excède la capacité d'en absorber les conséquences monétaires. Comment ? tout simplement, en fractionnant les risques de telle sorte que le « taux de concentration » des pertes soit ramené à un niveau qui soit supportable par ceux qui en sont les porteurs en dernier ressort.

Mais il y a aussi une mauvaise nouvelle qui a explosé aux yeux du monde entier avec la crise que les « subprimes » ont enclenchée, mais non créée, en 2007 : la diversification des risques doit obéir à une discipline rigoureuse, et ceux qui la mettent en œuvre ont une immense responsabilité sociale ; or il n'existe aucune barrière automatique pour arrêter les effets toxiques des errements de ceux qui – par négligence, imprudence ou cupidité – font un usage pervers de la titrisation. Paradoxalement, en révélant que ces dégâts se propagent à la terre entière, la même crise indique que la diffusion des effets positifs d'un usage responsable de la titrisation peut avoir la même étendue, y compris au bénéfice des plus défavorisés.

Avant 2008, les Objectifs du Millénaire avaient déjà pris un retard considérable. Après le « crash bancaire », le rattrapage devient problématique². Il faut compter, en effet, avec la conjugaison de trois séquelles de la crise : l'accroissement des besoins consécutifs aux dégâts subis par les pays les moins avancés ; le caractère plus sélectif et plus coûteux de l'accès au financement des investissements productifs ; et la raréfaction des fonds publics disponibles pour l'aide au développement. A cela s'ajoute, comme pour tout choc économique majeur, la dissymétrie du temps de la reconstruction, toujours plus lent que celui de la dégradation. Comment garder le cap dans ces conditions, tout en veillant à ne pas surcharger les « frais généraux » de l'économie mondiale confrontée au ralentissement de la croissance et à l'intense volatilité des changes ? On le voit, la formule de Th. Kuhn – « la crise signifie qu'on se trouve devant l'obligation de renouveler les outils³ » – n'a peut-être jamais été aussi pertinente qu'aujourd'hui !

¹ Condorcet, 1793, p. 273.

² Cf. Banque Mondiale, 2010.

³ Kuhn Th., 1970, p. 113.

| Le développement et les risques

Renouveler les outils, de manière à préserver les objectifs... Cela veut dire garder les méthodes qui marchent bien, mais ne pas hésiter à remplacer celles dont l'insuffisance est aujourd'hui avérée, et trouver, par conséquent, d'autres ressources, mais aussi d'autres méthodes. Les deux questions sont liées. Mieux dépenser permet parfois de dépenser moins, et les financeurs sont moins réticents lorsqu'ils ont la preuve que les fonds sont utilisés efficacement.

La présente note explore une piste originale, en partant de deux idées fondamentales qui seront, *in fine*, combinées dans le concept de *Planète Ré* :

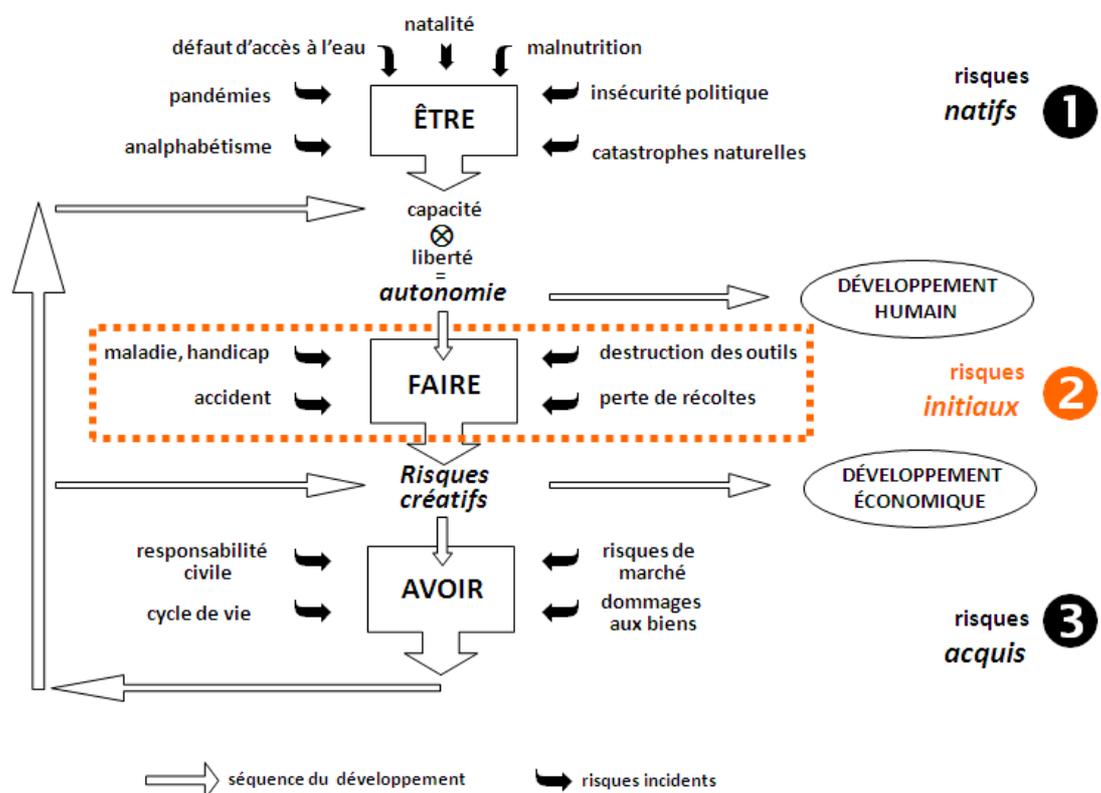
- 1° *La gestion des risques est un outil de développement.* Pour que ses résultats soient durables, la lutte contre la pauvreté doit tendre à réduire la vulnérabilité des personnes. C'est pourquoi la gestion des risques ne doit pas être vue comme un « luxe » auquel le développement permettrait d'accéder, mais comme un facteur déterminant de la solidité des stratégies de développement (au triple niveau de l'individu, des communautés et des entités nationales).
- 2° *La capacité financière mondiale peut être mise au service de la stabilisation des systèmes locaux de couverture des risques.* La « boîte à outils » de la gestion des risques est aujourd'hui considérable : marchés à terme, titrisation des risques, assurance, réassurance, etc. Les pays pauvres, par définition, ne sont pas en état d'y accéder aussi facilement que les pays riches ; et, dans l'hypothèse où ils mettraient en place des outils de gestion des risques, ils ne peuvent pas, pour faire face aux charges exceptionnelles, recourir en dernier ressort aux marchés financiers comme le font les pays riches pour couvrir la charge des aléas extrêmes.

Qu'est-ce qui définit la frontière entre le Sud et le Nord ? Un monde sans risque est un monde mort. Cela, tous les entrepreneurs du monde le savent, et ils l'ont compris depuis longtemps. Seulement, pour demeurer entrepreneur, encore faut-il que la somme des risques auxquels on est exposé ne dépasse pas le seuil de toxicité, au-delà duquel, perdant sa dimension d'opportunité, le risque n'est plus que dangereux, voire mortel. L'illustre Paracelse (1493-1541) l'écrivit jadis : entre le remède et le poison, c'est la dose qui fait la différence. Voilà bien un sage principe pour l'économie du développement ! Au Nord, les entrepreneurs disposent d'une technologie du fractionnement extrême des risques, avec pour seule limite le respect des règles de transparence, de solvabilité et de responsabilité sociale ; les régions du Sud, quant à elles, n'y ont tout simplement pas accès : tout le reste en découle. L'enjeu est bien de couvrir les risques subis qui sont destructeurs, pour pouvoir assumer les risques choisis qui sont créatifs.

Tout naturellement, une telle approche commande de placer la vulnérabilité des personnes et l'insécurité économique au centre de toute représentation du développement économique et, plus encore, du développement humain (figure 1)⁴. Il s'agit, en effet, de fonder le développement sur l'autonomie des agents – laquelle est définie comme le « produit » de la capacité d'agir par la liberté d'agir – et d'ouvrir ainsi la voie à des risques choisis plutôt que subis.

⁴ A ce propos, on peut regretter que la dimension de la « vulnérabilité » – ou, réciproquement, de la couverture des risques – soit absente des indicateurs du développement humain.

Figure 1 | Risques et développement



| La spirale de l'insécurité économique

La spirale de l'insécurité économique est l'un des principaux cercles vicieux du sous-développement : si la personne pauvre pouvait se protéger des risques qui affectent sa « capacité »⁵, elle pourrait sortir de la pauvreté ; mais parce qu'elle est pauvre, elle ne peut pas s'assurer contre ces risques. L'insécurité économique est cause d'une pauvreté qui, à son tour, inhibe les capacités de développement. On doit donc s'intéresser prioritairement aux catégories de risques qui sont le plus étroitement liés à la capacité économique des individus (risques *initiaux*).

« Toute société qui ne reconnaîtrait pas la légitimité de la prise de risques et ne la favoriserait pas jusqu'à un certain point serait condamnée au déclin. A cet égard, l'assurance joue un rôle essentiel : beaucoup de risques seraient trop lourds à porter par ceux qui les prennent et qui, sans elle, renonceraient. Cependant, prendre des risques, ce n'est pas prendre n'importe quel risque⁶. » Ces mots sont placés en ouverture d'un livre consacré aux nouveaux risques qui, en lien avec l'essor des technologies modernes, concernent au premier chef les pays industriels les plus avancés. Mais la recommandation vaut aussi pour les pays en développement, où elle prend la forme d'un défi à relever : comment faire pour réunir, dans un pays pauvre, les conditions pour que la prise de risques soit bénéfique et source de progrès alors que la vulnérabilité des populations y est un obstacle majeur au développement ?

⁵ Emprunté à l'économiste et prix Nobel Amartya Sen (Sen, 1985 et Sen, 2000), ce terme désigne, à la fois, le potentiel économique d'un individu actif, mais aussi « la liberté réelle qu'a une personne de choisir entre les différentes vies qu'elle peut mener ».

⁶ Godard O. et alii, 2002, p. 9.

La vulnérabilité et la gestion des risques sont un angle d'approche de plus en plus fréquent dans les études consacrées au développement⁷. Dans la vision du développement qui en résulte, le personnage central est *l'individu-acteur*. Les individus-acteurs sont ceux qu'Amartya Sen décrit « comme des acteurs du changement et non comme les destinataires passifs d'avantages octroyés par telle ou telle structure⁸ », ou « comme des acteurs à part entière, tirant parti des opportunités à leur disposition et maîtrisant leur destin, et non comme les destinataires passifs des fruits d'un développement programmé par des experts⁹ ».

Partant de là, l'objet de cette note est de proposer un nouvel instrument de financement du développement qui tire parti des vertus stabilisatrices de la réassurance. L'argument tient en une phrase : parce que la *pauvreté* est synonyme de *vulnérabilité*, et pour que le *développement* signifie *recul de la pauvreté*, la planète *doit* réassurer les risques initiaux, et elle le doit, parce qu'elle le *peut*.

| « Pauvre » signifie « vulnérable »

La définition monétaire de la pauvreté dissimule trop facilement l'essentiel : être pauvre, c'est être vulnérable. La vulnérabilité d'une personne (ou d'une collectivité) se mesure au moyen du rapport entre l'étendue des dommages auxquels elle est exposée, d'une part, et la capacité dont elle dispose pour y faire face, d'autre part. Pour réduire la pauvreté, il ne suffit pas de relever le revenu monétaire des personnes ; il faut réduire leur vulnérabilité. Les pauvres sont dépossédés de leur avenir¹⁰ ; l'enjeu central du développement est qu'ils se le réapproprient. Personne, jamais et nulle part, ne possède la maîtrise totale du lendemain, de son propre lendemain : mais être pauvre, c'est n'en posséder aucune, c'est être désarmé face à *tous* les risques de l'existence.

Sur l'échelle des revenus par habitant, l'écart maximum entre les pays pauvres et les pays riches est dans le rapport de 1 à 400 (200 en parité de pouvoir d'achat¹¹) ; mais ce rapport est de 1 à 3.000 sur l'échelle du montant moyen des primes d'assurances non-vie par personne¹². De surcroît, un revenu de 1\$ sécurisé « vaut plus » qu'un revenu aléatoire moyen de 1\$. C'est donc là où il n'existe aucune alternative à la couverture des risques par l'assurance que celle-ci est la moins répandue. L'explication se trouve du côté de la demande, comme conséquence de la pauvreté. Mais elle se trouve aussi du côté de l'offre où les assureurs locaux ne sont pas en mesure de proposer des contrats à un prix acceptable parce qu'ils ne bénéficient pas de l'environnement favorable que connaissent les assureurs dans les pays riches : grand nombre d'assurés, fonds propres abondants, large gamme de co-assurances et de réassurances, accès facile aux marchés financiers, etc. Ce premier constat suffit à placer la gestion des risques au cœur de la problématique du développement, de son financement et de la réduction de la pauvreté.

Mais un second constat peut être fait. Au cours des dernières années, la planète a été confrontée à l'accumulation de très grands sinistres d'origine naturelle, industrielle ou terroriste. Le système financier mondial (assurances + banques + marchés financiers) a su prouver qu'il était aujourd'hui en mesure d'y faire face, en combinant les techniques assurantielles classiques, la mobilisation de capacités importantes et l'accès au marché financier par de nouveaux instruments de transfert du risque.

Le moment semble venu de poser simplement la question suivante : si l'on refuse l'idée qu'il faille attendre que les pays pauvres soient devenus riches pour que la pauvreté y soit combattue avec succès, par quel mécanisme peut-on établir une connexion entre les risques locaux et la sphère financière globale ?

⁷ Pour illustrer cette tendance, on peut citer les travaux de Stefan Dercon (Dercon 2001, 2005), *Living with risk* et le programme ISDR (ISDR-Nations Unies, 2003, 2009) qui sont plus spécialement consacrés aux catastrophes naturelles, ou encore le *Rapport sur la pauvreté rurale* (FIDA 2011, chap. 3).

⁸ Sen, 2000, p. 11.

⁹ *Id.*, p. 62.

¹⁰ « Le pauvre n'est pas maître de soi » disait Platon, *Lettres VII*.

¹¹ Source Banque Mondiale, 2011.

¹² Source Swiss Re, 2011, tableau VIII : densité d'assurance.

| Riches et pauvres face aux risques

Imaginons une collectivité dans laquelle il n'existe rien qui ressemble à ce que nous appelons aujourd'hui un « mécanisme d'assurance ». Comme toute société humaine, celle-ci a sa propre histoire – sur laquelle nous ne ferons pas d'hypothèse particulière – d'où il résulte que la répartition des richesses et des revenus présente un certain degré d'inégalité parmi les personnes qui la composent. Simplifions : il y a des riches, et il y a des pauvres (la réalité est évidemment plus complexe). Survient un sinistre qui détériore la source de leur revenu. Que font les riches ? Ils puisent dans leurs réserves monétaires de quoi « réparer » les dommages qu'ils ont subis et ils espèrent que les prochaines périodes leur permettront de reconstituer leurs réserves ; si leurs disponibilités ne sont pas suffisantes, ils peuvent se procurer les moyens nécessaires auprès d'autres riches en apportant leur patrimoine en garantie des emprunts qu'ils contractent, et ils comptent sur les revenus futurs pour rembourser leur dette. Que font les pauvres ? Rien, ou pas grand-chose. Ni les réserves thésaurisées, ni le patrimoine, ne sont suffisants pour réparer les dommages ; et même en leur adjoignant les revenus futurs désormais compromis, on ne réunit pas les conditions requises pour envisager un emprunt. Loin d'être transitoire, le choc aléatoire qui vient d'être subi causera, au mieux, une perte monétaire permanente et, au pire, un appauvrissement chronique de l'individu du fait de la dégradation durable de son potentiel économique.

Exemple | Prenons le cas d'un paysan africain qui a 1 chance sur 10.000 d'être touché par une maladie invalidante, dont le coût total de prise en charge est de 2.000\$. Connaissant ce risque, il a trois possibilités. La première est l'épargne de précaution. Avec un placement à 3% sans risque, il faudra un effort d'épargne de 75\$ par an pour atteindre 2.000\$ au bout de vingt ans. S'il tombe malade avant ce terme, il devra emprunter la somme manquante. La deuxième solution est l'emprunt des 2.000\$ au moment où la maladie se déclare. Au taux de 4%, les annuités seront de 150\$ si le remboursement peut être étalé sur vingt ans. Enfin, troisième solution, une micro-assurance mutualise les 10.000 risques individuels ; la prime actuarielle pure de 2\$ (= 0.0001×2.000) est portée, par exemple, à 5\$ par un chargement de sécurité destiné à rendre négligeable la probabilité que la charge totale des pertes dépasse le montant des recettes. En trente ans, le coût total de l'assurance équivaut à une annuité de remboursement. La première évidence (l'assurance est très peu coûteuse en comparaison des deux autres solutions) est sans doute trompeuse : dans le premier cas, le paysan aura un « capital » en fin de vie s'il n'a pas été malade (mais rien avec l'assurance) ; et dans le deuxième cas, il ne dépense rien s'il n'est pas malade (mais 5\$ tous les ans en pure perte avec l'assurance). A son tour, cette deuxième évidence est trompeuse : les versements envisagés viennent s'ajouter à l'épargne domestique et à l'épargne productive nécessaire à l'exploitation agricole. Sur un revenu moyen de quelques centaines de dollars¹³, il n'est pas sérieusement envisageable d'en consacrer 150, ni même seulement 75, à la couverture d'un seul risque... car il faudrait maintenant parler, dans les mêmes termes, de tous les autres risques !

| Classer les risques

L'analyse de la vulnérabilité d'un individu peut donner le vertige, tant est grande la variété des risques qui peuvent affecter sa personne, son activité, sa famille, ou les collectivités auxquelles il appartient (voir le diagramme d'incidence de la figure 1).

Divers risques, que l'on pourra appeler *natifs*, interviennent très tôt, au détriment de la personne elle-même, au niveau des conditions primitives de l'existence de l'individu, avant toute action : natalité non maîtrisée,

¹³ Rappelons que 25% de la population mondiale (50% en Afrique) vit avec moins de 1,25\$ ppa par jour (seuil de pauvreté extrême). Source Banque Mondiale, 2010.

analphabétisme, insécurité (pandémies, exposition aux désastres naturels, insécurité sociale et politique). Contre les risques natifs, il ne peut exister qu'une assurance implicite à la charge des Etats et de l'aide publique internationale.

En aval de l'action productive, des *risques acquis* affectent davantage le bien-être de l'individu que les fondements de sa capacité d'action. La gestion de ces risques est un volet complémentaire important puisqu'elle tend à sécuriser les conditions de vie de l'individu, à stabiliser les ressources qui lui permettent de poursuivre son expansion, en particulier en acceptant les risques *créatifs* indispensables (initiative, innovation, investissement).

Mais ici, nous nous intéressons spécialement à la catégorie des risques que nous appelons *risques initiaux*, qui sont ceux dont la réalisation affecte les fondements du statut économique de l'individu (sa santé, son outil de travail, le produit de son travail). Ils mettent en cause sa capacité d'exister en tant qu'*acteur* dans le système économique, dans la mesure où il ne dispose d'aucun substitut immédiat aux ressources qui sont détruites par le sinistre. Par suite, ces aléas opèrent une dégradation irréversible, et parfois chronique, du statut économique des individus et de leurs familles.

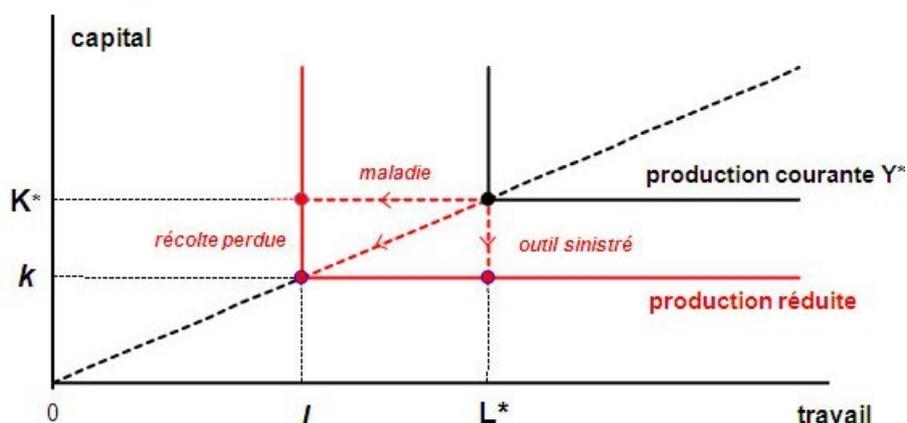
| Les risques initiaux pour l'individu producteur

Une manière simple de mettre en évidence l'impact des risques initiaux sur l'individu consiste à considérer un individu producteur qui ne dispose, pour subvenir à ses besoins, que de son travail et d'un certain capital (terre, cheptel, outils...). Pour un état donné de la technique et du savoir-faire acquis, on peut retenir l'hypothèse d'une fonction de production à coefficients fixes (facteurs de productions complémentaires). Une telle fonction est représentée par la figure 2, et elle correspond au modèle général :

$$Y = \min (aK ; bL) \quad a, b > 0$$

où K et L désignent, respectivement, le capital et le travail¹⁴.

Figure 2 | Aléas et gaspillage des ressources (fonction de production à coefficients fixes)



¹⁴ Cf. par exemple Vaté, 1999, chap. 5.

Si les quantités disponibles de capital et de travail sont, respectivement, K^* et L^* , le niveau courant de la production (Y^*) correspond à une combinaison des facteurs (K^* , L^*) qui est techniquement efficace. La courbe d'égale production Y^* a une forme particulière, en angle droit, qui montre que l'on ne saurait tirer parti de plus de travail (respectivement, de capital) parce que la quantité limitée de capital K^* (respectivement, de travail L^*) empêche d'accéder à une production plus élevée : chaque facteur de production est « rationné » par la quantité disponible de l'autre facteur.

Par rapport à la situation courante de référence, on a représenté trois types élémentaires de sinistres, dont une analyse plus complète pourrait envisager diverses associations : la maladie qui affecte la ressource "travail", la destruction de l'outil de travail et la perte partielle du produit. Dans le troisième cas, on constate un gaspillage a posteriori : le produit disponible est équivalent à celui qui aurait été obtenu avec des ressources moindres (k , l), mais les facteurs restent disponibles pour la période suivante. Dans les deux premiers cas, le facteur qui n'est pas sinistré devient surabondant : en cas de maladie, par exemple, le capital disponible (K^*) est supérieur à celui (k) que l'individu peut effectivement mettre en valeur avec un travail réduit ($l < L^*$). A l'échelle de la collectivité, il n'existe aucun mécanisme de compensation des divers aléas, et la somme de ces écarts devient un gaspillage collectif.

Dans tous les cas, la production effective, qui est capable de générer un revenu, est inférieure à la production potentielle :

$$Y < Y^* = \min (aK^* ; bL^*)$$

S'en suivent, au moins, quatre ordres de conséquences qui vont bien au-delà du cadre strict de la performance économique de l'individu concerné :

- 1) la perte de *revenu disponible* est la conséquence la plus visible ; toutes les variables qui dépendent du revenu sont affectées négativement (la consommation, l'épargne, l'investissement, la sûreté économique de l'individu, etc.) ;
- 2) le second effet négatif porte sur les *anticipations* qui, par effet d'apprentissage, intègrent les aléas futurs en leur accordant un degré accru de vraisemblance ; quelle que soit l'aversion au risque des individus, « un franc promis dans un état à forte probabilité d'occurrence n'a pas la même "valeur" qu'un franc promis dans un état à faible probabilité »¹⁵ ;
- 3) ensuite, la dégradation de la production potentielle renforce la tendance à la *thésaurisation* (constitution d'encaisses oisives de précaution) au détriment de la consommation, mais aussi de l'accumulation du capital productif ;
- 4) enfin, l'individu n'est pas seul, il est fortement « connecté » avec d'autres personnes sur lesquelles le sinistre qu'il subit peut avoir des effets très destructeurs au regard des facteurs de vulnérabilité : ce sont les *effets collatéraux* sur les personnes à charge, sur les personnes proches (qui, par lien familial ou communautaire, développent l'aide solidaire au détriment de leur propre activité productive), et sur les créanciers (risque d'insolvabilité).

| Le coût des à-coups

Pour l'analyse des conséquences d'un sinistre sur la capacité de développement d'un individu ou d'une collectivité, il semble utile de s'appuyer sur une typologie des aléas en dynamique, en sortant de la catégorie

¹⁵ Eeckhoudt et Gollier, 1992, p 96.

usuelle des « perturbations ponctuelles ». Considérons une grandeur x mesurant une caractéristique économique de l'individu : production réalisée, revenu disponible, consommation, capital technique, patrimoine, réserves monétaires, etc. L'évolution de cette grandeur peut être représentée par une trajectoire temporelle $x(t)$, et l'on admettra que l'individu souhaite que cette trajectoire soit régulièrement croissante. On doit distinguer :

- 1° les aléas *transitoires* qui modifient ponctuellement la valeur $x(t)$, mais qui sont sans effet sur le système aux dates $t+1$ et suivantes (impulsion sans mémoire) ;
- 2° les aléas *cumulatifs* dont l'effet sur le niveau de x est conservé au-delà de l'instant t (mémoire d'échelon) ;
- 3° les aléas *tendanciel*s qui affectent la vitesse de variation de x et sont intégrés à la nouvelle tendance au-delà de l'instant t (mémoire de rampe).

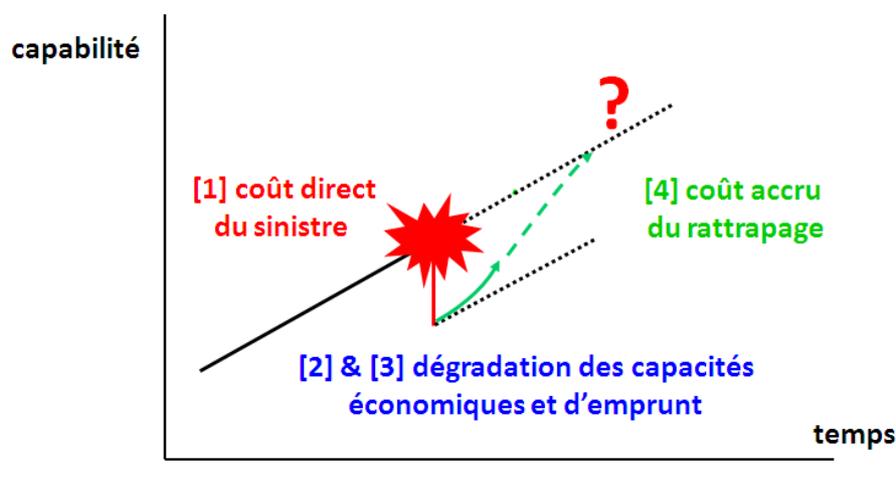
Exemple | Je tombe malade (maladie non chronique), je me fais soigner et je bénéficie d'un remboursement intégral des soins (aléa transitoire sur ma capacité de travail, et aléa cumulatif sur mon niveau de richesse du fait de la perte temporaire de revenu) ; je me fais soigner, mais les soins restent à ma charge (même chose, mais l'aléa cumulatif est aggravé par la dépense irréversible pour les soins) ; je ne me fais pas soigner, je reste malade plus longtemps et je conserve des séquelles définitives (aléa cumulatif, voire tendanciel, sur ma capacité de travail, et aléa tendanciel sur mon niveau de richesse).

L'appartenance d'un risque particulier à l'une ou à l'autre de ces trois catégories dépend pour partie des caractéristiques spécifiques du « choc » considéré, et pour partie de « l'élasticité » de la réponse du système qui est affecté par le choc. On peut penser que les *risques initiaux* ne sont jamais du premier type. Pour que ce soit le cas, il faudrait que l'individu-acteur ait une certaine capacité « d'absorber » les chocs. Concrètement, cela signifie qu'il devrait disposer d'une réserve suffisamment grande pour que l'impact monétaire du sinistre ne dépasse pas l'amplitude moyenne des fluctuations ordinaires de ladite réserve. Difficile à satisfaire en général, cette condition paraît même inaccessible chez les populations pauvres. Parmi les effets attendus de l'assurance, la requalification des aléas joue un rôle essentiel en ramenant les aléas de « tendanciel » à « cumulatif » et, si possible, à « transitoire ».

Ce qui distingue un *sinistre* parmi tous les événements aléatoires, c'est qu'il est d'abord perçu comme étant la cause de dommages subis par des personnes et/ou par des biens. La réalisation des *risques initiaux* prend la forme de sinistres qui sont la source de quatre sortes de dégradations, dans des conditions qui sont aggravées par la situation de pauvreté de l'individu (figure 3) :

- 1) le sinistre a d'abord un *coût direct*, qui se mesure immédiatement, en termes pécuniaires, par une diminution de la trésorerie de l'individu ou par une dévalorisation de ses actifs ;
- 2) le sinistre entraîne, ensuite, une *dégradation des capacités économiques* de l'individu, soit par une atteinte directe au capital humain ou au capital technique, soit par l'appauvrissement découlant du premier effet ;
- 3) l'individu qui doit faire un emprunt pour réparer les dommages qu'il a subis est un « mauvais risque » pour un éventuel prêteur (tandis qu'il aurait été un « bon risque » pour le même prêteur s'il avait été assuré) ;
- 4) enfin, face à l'individu ainsi affaibli, le sinistre dresse à retardement un obstacle redoutable devant l'individu affaibli, en exigeant de lui qu'il accomplisse, s'il le peut, un effort accru pour *rattraper* sa trajectoire antérieure de développement.

Figure 3 | Trois impacts économiques majeurs d'un choc aléatoire



En économie comme en mécanique, les trajectoires régulières sont les moins gourmandes en énergie. On sait que l'irrégularité des budgets alimentaires est cause de malnutrition (S. Brunel, 1991) et que les pays pauvres souffrent autant de l'instabilité des prix des produits primaires que du niveau absolu de ceux-ci. Chaque à-coup gaspille les ressources rares, du fait des dommages subis mais aussi de l'effort accru qu'exige le rattrapage ultérieur. Et la crainte de nouvelles secousses pousse à immobiliser, en réserves de précaution, des ressources qu'il serait urgent d'investir. Tout cela montre que la sûreté économique est un facteur de développement.

| Les atouts de l'assurance

Ce qui précède peut être résumé en une sorte de théorème :

Pour que la pauvreté recule durablement dans une région donnée, il est nécessaire d'y réduire la vulnérabilité des producteurs vis-à-vis des risques initiaux (à impact direct sur la fonction de production). La condition est aussi suffisante si les risques natifs et les risques de marché sont au moins stabilisés.

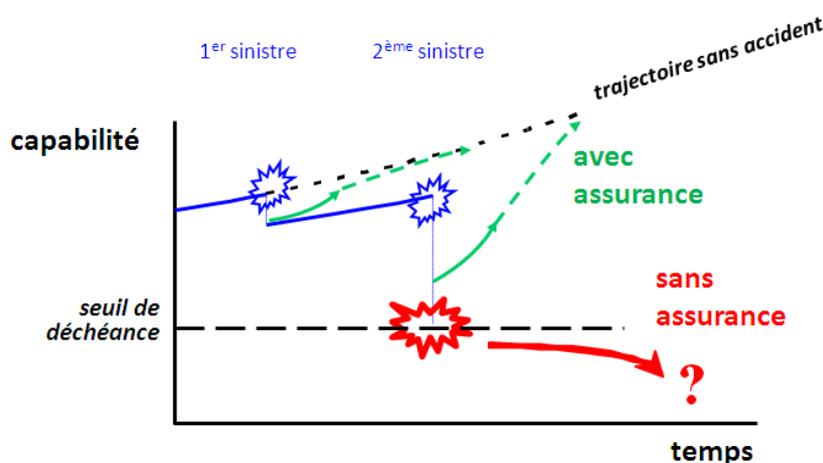
Dans un état donné des risques environnants, un objectif prioritaire est de couvrir les producteurs pauvres contre les pertes de capacité auxquelles ils demeurent exposés. Regarder du côté de l'assurance s'impose alors tout naturellement à l'esprit. En l'absence d'assurance, la réponse à un choc aléatoire peut emprunter l'une ou l'autre des six voies suivantes :

- la *solidarité*, qui peut s'analyser comme une forme spontanée de partage des risques, mais qui ne remédie pas durablement aux situations de vulnérabilité ;
- l'*épargne préalable*, qui est accumulée au détriment de la capacité d'investir ;
- l'*acquisition d'actifs négociables*, dont la vente se fait dans des conditions d'urgence, donc défavorables, et compromet la poursuite de la production ;

- l'*endettement a posteriori*, qui est vite insupportable pour un individu affaibli par un sinistre ;
- l'*assistance extérieure*, qui répare les dommages mais ne restaure pas les capacités sinistrées ;
- ou... la *déchéance*.

La dernière éventualité, déchéance ou exclusion du système économique, illustre de manière dramatique le syndrome du « double choc » : c'est la sanction d'un deuxième sinistre qui survient peu de temps après un premier sinistre non assuré (figure 4). *Peu de temps...* cela signifie, concrètement, avant que la victime ait pu récupérer du dommage précédent ; or, par hypothèse, ce délai est plus long pour un actif pauvre que pour les plus riches, ce qui augmente, pour lui, la probabilité d'être victime d'un *double choc*.

Figure 4 | **Accidents et risques de déchéance**



L'assurance n'est pas une panacée, mais :

- par rapport aux systèmes courants de subventions (*top-down*), lents et coûteux (coûts d'impartition¹⁶), elle accélère l'identification des bénéficiaires et le paiement des indemnités aux victimes d'un sinistre ;
- elle atténue l'effet paralysant du risque ;
- elle protège les acquis des efforts antérieurs, jouant ainsi un *effet de cliquet* essentiel pour la pérennité du développement ;
- elle facilite la restauration des capacités économiques sinistrées ;
- elle contribue à accroître l'efficacité des aides au développement qui peuvent être déployées par ailleurs ;
- elle renforce la responsabilité des individus ;
- elle réduit le risque de crédit...

La multiplication, souvent spontanée, des expériences de micro-assurance à travers le monde montre que cela est déjà bien compris : des gens qui vivent au seuil de pauvreté organiseraient-ils un partage des risques – avec les coûts et la discipline contraignante qui en découlent – s'ils n'avaient pas conscience que c'est leur intérêt à long terme ? Theodore Schultz (Nobel 1979) le disait jadis : les paysans des pays pauvres sont beaucoup plus rationnels que ne l'imaginent les économistes occidentaux.

¹⁶ « Je peux vous dire que les pays bénéficiaires que nous avons étudiés reçoivent chacun une mission de donateurs par jour. Cela vous donne une idée des coûts administratifs de l'aide publique. » Richard MANNING, président du Comité d'aide au développement de l'OCDE – Avril 2007.

Au regard des objectifs de l'aide au développement, les mécanismes d'assurance possèdent donc, au moins, trois vertus qui devraient inciter à leur accorder plus de place qu'on ne l'a fait jusqu'ici :

- 1° quand un système d'assurance est en place, on n'a pas à étudier, à choisir, à négocier, bref à organiser l'attribution de l'aide, puisqu'un hasard malheureux se charge de désigner les bénéficiaires, à savoir les victimes du sinistre qui fait jouer l'assurance ; de surcroît, parmi une population pauvre, les personnes qui sont victimes de sinistres sont, par nature, plus défavorisées que les autres ;
- 2° lorsqu'un sinistre frappe un producteur (en atteignant sa santé, son outil de travail ou ses récoltes), celui-ci subit une perte économique dont la valeur est bien supérieure à celle de la réparation des seuls dommages subis. En l'absence d'assurance, la reconstruction de sa capacité économique va demander du temps, un temps pendant lequel sa situation et celle de sa famille vont continuer de se dégrader. Si l'aide extérieure sert à restaurer la capacité économique de la victime, son coût ne sera pas très différent de celui que devrait supporter une assurance (en supposant que le coût de sa gestion ne soit pas supérieur à celui d'une assurance). Mais si elle doit réparer les conséquences économiques d'un sinistre non assuré, alors son coût sera beaucoup plus élevé que celui d'une assurance qui aurait joué immédiatement.
- 3° pour les personnes, le fait d'entrer dans une logique de partage – ou de transfert – des risques contribue à renforcer leur responsabilité comme « acteurs » du développement (au sens de Sen), sous réserve que les systèmes mis en place sachent contenir les effets de risque moral et d'anti-sélection. Le champ des possibilités qui leur sont accessibles s'en trouve également élargi : la thésaurisation stérile à titre de précaution peut laisser place à une épargne active mobilisable dans un but productif ; l'accès au crédit est facilité par la diminution du risque « accidentel » d'insolvabilité, etc. En conséquence, la population est en mesure de tirer meilleur parti des renforts externes que lui procure l'aide publique en matière de santé, d'éducation, d'infrastructures, etc.

| En danger d'insolvabilité

Admettons, de ce qui précède, que l'assurance des risques initiaux est une contribution décisive au développement. La logique de l'assurance n'est pas réservée aux riches dans les pays riches. Les expériences de micro-assurance dans le secteur informel sont très anciennes, et sont de plus en plus nombreuses dans les domaines des risques agricoles et du risque santé¹⁷. Mais ce qui est encore l'apanage des pays riches, c'est de pouvoir stabiliser les assureurs de premier rang par la réassurance et, si cela ne suffit pas, en recourant au marché financier. En transférant les risques extrêmes, l'assureur primaire améliore son coefficient de sécurité, il peut réduire la prime sans nuire à sa solvabilité et reculer ainsi les limites économiques de l'assurabilité (Vaté et Dror 2002). A son tour, le réassureur se couvre par une réassurance classique ou financière, etc. Malheureusement, dans les pays pauvres plus qu'ailleurs, il est difficile d'accroître les marges de sécurité en jouant sur le montant des primes.

La solvabilité de l'assureur est menacée par l'éventualité de pertes exceptionnelles qui sortiraient, par un hasard malheureux, de l'amplitude et de la fréquence des sinistres qui sont pris en compte pour le calcul des primes. Si ces pertes extrêmes peuvent être transférées à un réassureur, le chargement de sécurité inclus dans le calcul de la prime n'a plus à couvrir que les cas « normaux » ; ainsi, pour un montant donné des garanties, le prix de l'assurance se rapproche de ce que l'individu peut (ou accepte) de payer pour se protéger contre le type de risque considéré. Cela a naturellement un prix qui est payé au réassureur, et qui dépend de la capacité du réassureur à se réassurer lui-même (réassurance proprement dite, co-assurance, recours au marché financier). Conclusion : de deux choses l'une, ou bien la nature et l'ampleur des risques

¹⁷ Nabeth, 2006 et Churchill, 2006 fournissent un panorama fort instructif de la micro-assurance (état des lieux et problèmes de mise en œuvre).

sont telles, par rapport au revenu disponible des personnes, qu'aucune tarification n'est viable, et alors on doit renoncer à l'idée d'assurance ; ou bien on peut définir un paquet de garanties pour lequel la prime (incluant le coût de la réassurance) est acceptable par l'assuré, et alors le premier bénéficiaire est l'individu qui, sans cela resterait totalement exposé aux risques.

Dans le contexte qui nous intéresse, les avantages de la réassurance sont donc indéniables : apport de « capacité », expertise (globale, locale), assurance plus facilement accessible, solvabilité et stabilité financière des assureurs de premier rang, dilution accrue des risques, atténuation globale des risques (lors des "mauvaises" années, les excès de pertes vont au réassureur ; lors des "bonnes" années, les surplus peuvent aller vers la réduction de risque par des actions d'éducation, de prévention ou de protection¹⁸), accès aux ressources financières de niveau supérieur... Par rapport aux enjeux d'une stratégie de développement, la réassurance procure trois bienfaits considérables :

- elle libère du capital qui devient disponible pour des usages productifs ;
- elle diminue le coût du capital qu'il faut conserver pour couvrir les aléas ;
- pour l'assureur de premier rang, mais surtout pour l'individu producteur, elle abaisse le taux de rendement requis du capital puisque le capital est globalement moins exposé au risque.

Mais attention aux mirages ! L'assurance est un métier difficile dont les règles sont exigeantes¹⁹. Les effets favorables du couple assurance/réassurance qui viennent d'être décrits peuvent être obtenus à condition que les règles en soient scrupuleusement respectées, en particulier la « tyrannie du coefficient de sécurité » à laquelle il est impossible de se soustraire sans compromettre la solidité de tout l'édifice. Ainsi, l'assurabilité des risques obéit à des critères précis²⁰, et seuls les risques qui sont inassurables en vertu uniquement du critère de solvabilité (le contrat est insoluble pour des raisons d'ordre économique) peuvent devenir assurables grâce à la réassurance ou à la titrisation (alternative risk transfer). La réassurance et, a fortiori, la titrisation n'ont aucun pouvoir magique contre les autres manquements aux règles de l'assurabilité : la crise des « subprimes » en a fourni une illustration poussée jusqu'à la caricature. Cela ne remet pas en cause la titrisation en soi, ni son utilité, mais seulement l'usage pervers qui en fut fait ainsi que la défaillance coupable des instances de contrôle. Les vertus de l'assurance comme outil de développement sont à ce prix.

A cela s'ajoute la nécessité de rechercher un ratio aussi élevé que possible entre la dimension de la *réserve* qui peut être mobilisée pour la réassurance ultime, d'une part, et la dimension *extrême* de la charge cumulée des sinistres qui sont assurés localement, d'autre part. Autrement dit, et compte tenu des handicaps des pays pauvres en matière de capacités et de structures financières, il convient de viser l'échelle mondiale.

L'idéal serait de pouvoir construire une chaîne de réassurance assez complète pour que, à la base, le montant de la prime soit aussi proche que possible de la prime actuarielle pure. Cela implique deux choses : 1° que les frais de fonctionnement soient réduits ; et 2° que le risque de ruine soit pratiquement nul pour l'assureur direct, ainsi que pour les réassureurs successifs. Or le risque zéro n'existant pas, on ne peut s'approcher de cette situation idéale qu'en diluant au maximum le risque résiduel. D'où l'idée de créer *Planète Ré*.

| **Planète Ré, le chaînon manquant**

A l'échelle de l'économie-monde (une seule planète, une seule humanité), la chaîne de réassurance n'a pas d'autre limite que la capacité du marché mondial qui est désormais le plus petit espace financier fermé.

¹⁸ Les campagnes de vaccination et les actions contre les pertes post-récoltes sont de très bons exemples de ce type d'interventions.

¹⁹ Sur les principes qui gouvernent un programme de réassurance, voir Outreville, 1998 (chap.14) ou Outreville, 2002.

²⁰ Cf. Vaté et Dror, 2002.

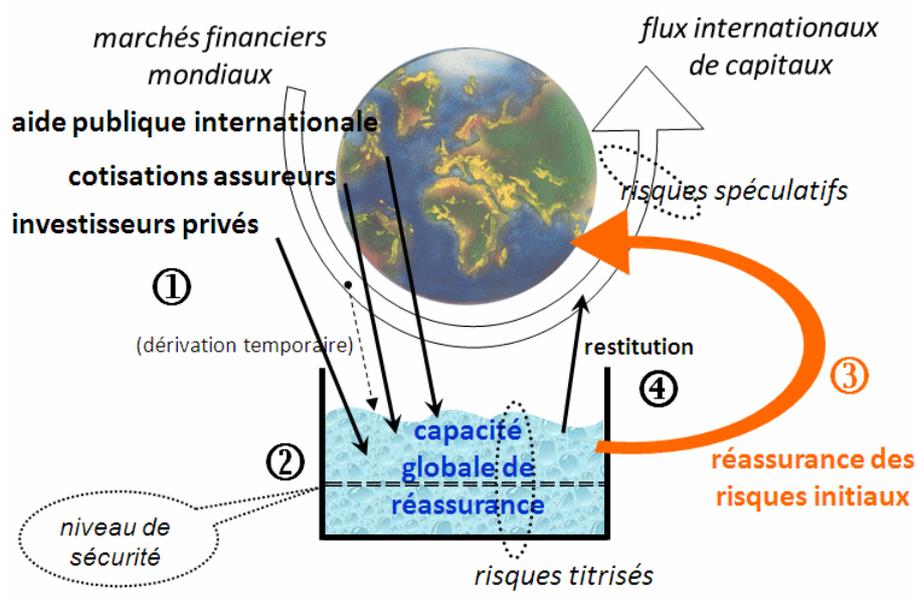
Voyons les ordres de grandeur : les risques extrêmes connus (catastrophes naturelles ou industrielles, attentats du 11 septembre) se mesurent en dizaines de milliards de dollars, la capacité totale des assureurs en centaines, les mouvements de capitaux quotidiens en billions, et la capitalisation boursière totale en dizaines de billions. La volatilité quotidienne de celle-ci peut être mesurée par un écart-type qui se chiffre en centaines de milliards de dollars.

Encore faut-il qu'un mécanisme approprié établisse une connexion entre les risques locaux et la sphère financière globale. Il existe une Banque Mondiale (*World Bank*). Pourquoi pas *World Re* ou *Planète Ré*, réassureur mondial ? Pour créer ce maillon manquant, une volonté politique est indispensable car, par hypothèse s'agissant des pays les moins avancés, les conditions financières sont défailtantes. D'autre part, et afin de ne pas fragiliser les solutions qui existent déjà dans ces pays, les risques pris en charge doivent être délimités de manière à ne pas entrer en concurrence, par exemple, avec les systèmes locaux de sécurité sociale.

Planète Ré serait conçu sur le modèle d'une réserve de sécurité destinée à faire face à des aléas d'ampleur exceptionnelle. Pour que le système envisagé soit viable, il faut qu'il ait la capacité d'encaisser le choc des sinistres majeurs²¹ : au niveau de *Planète Ré*, cela signifie concrètement que le niveau de la réserve ne baisse que si la charge globale des sinistres est si élevée qu'après avoir fait jouer les clauses d'intervention des réassureurs successifs, un excédent de pertes déclenche, en dernier ressort, l'intervention de *Planète Ré*.

Planète Ré n'intervient donc pas en permanence, mais seulement en réponse à des situations de type catastrophique. Si la réserve devait être alimentée seulement par les cotisations des réassureurs et par les résultats antérieurs cumulés, on serait dans une logique intégralement concurrentielle, et le prix à payer « au sommet » devrait être répercuté jusqu'à la base : dans ces conditions, il est douteux que l'assurance reste accessible aux populations pauvres auxquelles elle est destinée. D'où l'idée d'alimenter la réserve par d'autres moyens.

Figure 5 | Le cycle à 4 temps de *Planète Ré*

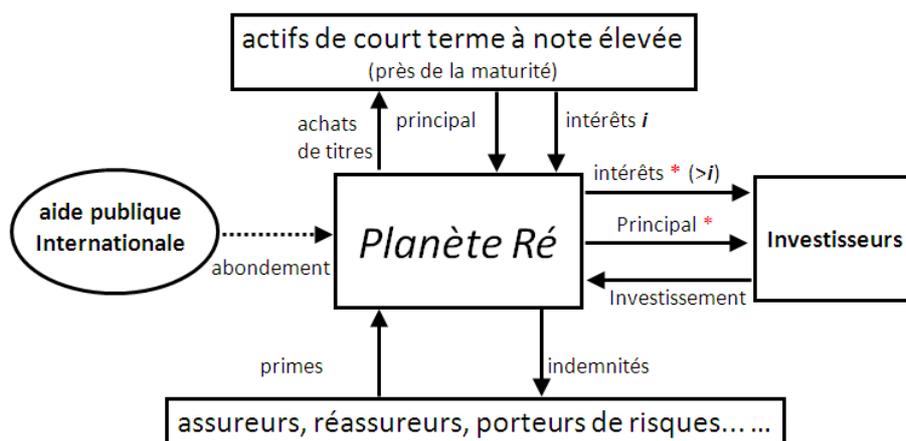


²¹ D'autres conditions techniques de viabilité sont requises, mais elles ne seront pas abordées ici ; elles concernent, notamment, l'indépendance statistique des risques couverts, la prévention des effets de sélection adverse ou encore la segmentation de l'espace mondial en sous-ensembles régionaux afin de limiter la covariance des risques...

Après constitution d'un fonds initial, les abondements nécessaires peuvent provenir de quatre sources de financement (voir Figure 5) :

- a) La première source est la cotisation des réassureurs primaires ;
- b) La seconde est l'aide publique internationale (abondement d'un fonds d'amorçage, réaffectation d'une fraction de l'aide publique pour tirer parti du rendement accru que procurent l'identification et l'indemnisation rapides des bénéficiaires, et pour « sécuriser » les résultats positifs de l'APD, dotations exceptionnelles en réponse à des catastrophes humanitaires...) ;
- c) La troisième ressource vient des investisseurs privés dont les créances peuvent être choisies dans la vaste gamme des outils de titrisation des risques. Convenons d'appeler *poverty bonds* ces véhicules financiers qui sont dédiés à la lutte contre la pauvreté. Structurés comme des obligations-catastrophes ou des dérivés climatiques, ils constituent un *transfert alternatif de risques* (ART) au bénéfice des populations pauvres. Ces produits financiers offrent un rendement élevé, qui intègre une forte prime de risque, en échange du risque de perdre tout ou partie du principal et/ou des coupons dans l'éventualité de survenance d'un événement défini précisément dans le contrat. Ces événements étant sans corrélation avec les paramètres des marchés financiers, le recours à de tels titres apporte des opportunités intéressantes de diversification dans l'analyse rendement/risque des portefeuilles (voir Figure 6 où les *poverty bonds* utilisent la maquette d'un SPV, *special purpose vehicle*).

Figure 6 | **Planète Ré sur le modèle SPV**



* le paiement des intérêts et/ou du principal dépend d'un événement déclencheur (événement, indice spécial, indice de perte globale...)

d) Enfin, le niveau de la réserve peut être relié « mécaniquement » au volume global des transactions internationales qui donne la mesure de la capacité ultime de réassurance au niveau de la planète. Cela peut être fait en dérivant vers *Planète Ré* une infime fraction des mouvements internationaux de capitaux. La dérivation – momentanée et rémunérée – d'une petite fraction des transactions internationales a pour principal objet de maintenir la réserve globale de réassurance au-dessus du seuil de sécurité. Mais comment faire pour que cette dérivation n'ait pas le caractère prédateur d'une taxe ? A l'image du moulin à eau (*water-mill*), *Planète Ré* « emprunte » son énergie aux flux financiers internationaux mais ne ponctionne rien, car ces flux sont tous restitués sauf si un événement grave survient. L'indemnisation des victimes est alors prioritaire avant le remboursement des *bonds*. Suivant la logique du réservoir, il suffit que l'opération soit de nature temporaire, en combinant la technique des dépôts obligatoires avec celle de la titrisation des risques.

Exemple | Un opérateur européen achète à terme 1 M\$; c'est une opération à risque (risque de change). Une fraction de ce flux (disons 0,5 ‰, soit 500 \$) alimente la réserve de *Planète Ré* en prenant la forme de titres représentatifs de risques tels que les *poverty bonds* (en pratique, on devra scinder l'opération en deux comptes : celui de l'opérateur auprès de son intermédiaire financier, et le compte global de l'intermédiaire auprès de *Planète Ré*). Cette ponction diminue les perspectives de gain de l'opérateur sur le marché des changes (mais également ses risques de perte). En contrepartie, il acquiert un résultat aléatoire sur la somme qu'il récupèrera à l'échéance des titres : ce sera un gain si tout se passe bien, ou bien une perte si, pendant la durée de vie des titres, une catastrophe se produit. Pour la fraction déviée, l'opérateur ne subit pas le prélèvement d'une taxe, mais un échange de risques : au risque de change se substitue le risque de *Planète Ré*, à la mesure de l'incidence qu'ont sur ses titres les sinistres couverts par *Planète Ré*. Du point de vue macroéconomique, la petitesse des taux indiqués n'empêche pas la réserve d'atteindre un niveau considérable. Par exemple, sur un flux global de 4000 milliards de dollars par jour, avec un taux de consignation de 0,5 ‰ et une échéance limitée à 30 jours, ce sont 60 milliards qui sont ainsi disponibles, sans cesser d'appartenir à leurs propriétaires... sauf survenance d'un événement catastrophique²² (l'amplitude financière de ce *risque* est comparable à la fluctuation quotidienne standard des capitalisations boursières mondiales).

| Conclusion : 9 atouts de *Planète Ré* pour financer le développement

Primo, le bénéfice pour les populations pauvres est constitué très tôt, très en amont de la survenance des dommages assurés. En fait, elles en bénéficient dès que, du seul fait que *Planète Ré* existe, l'écart est réduit entre le prix de l'assurance et leur (faible) aptitude à payer. La raison en est que les assureurs des risques initiaux, et leurs réassureurs successifs, peuvent modérer les chargements de sécurité dès qu'ils savent qu'ils n'auront pas à subir les éventualités les plus défavorables.

Secundo, le risque ultime, au sommet de la pyramide de réassurance, est porté par des preneurs de risques sur les marchés financiers (ils ont l'habitude !), et non pas par un « payeur en dernier ressort » souvent synonyme de risque subjectif ou *aléa moral*.

Tertio, en stabilisant financièrement une chaîne de réassurance pour des risques à fort impact sur les capacités de développement, *Planète Ré* consolide l'existant et favorise l'éclosion d'une industrie locale de l'assurance.

Quarto, assureurs et réassureurs disposent, les années fastes, d'excédents qui n'ont plus à être stérilisés dans des réserves locales de sécurité. Ces budgets discrétionnaires peuvent être affectés, dans l'intérêt même des assureurs, à des prestations qui sont de nature à réduire, pour l'avenir, la fréquence des sinistres et/ou leur degré de gravité : éducation, prévention, fonds d'urgence, *safety nets*, etc.

Quinto, la création de *Planète Ré* met en place une filière d'aide au développement qui est avantageuse par sa rapidité et par le ciblage précis de ses effets. Au lieu de descendre de l'économie mondiale jusqu'aux pauvres par une séquence administrative comportant de multiples arbitrages – causes de lenteur et de coûts – l'aide à la réassurance suit une chaîne contractuelle prédéterminée dont le bénéficiaire ultime est une personne désignée sans ambiguïté par un sort malheureux. En privilégiant les victimes de sinistres, pauvres parmi la population pauvre des pays pauvres, *Planète Ré* n'est pas loin de viser l'objectif idéal d'une action authentique contre la pauvreté.

²² Les événements extrêmes se caractérisent par leur rareté, la difficulté de les prévoir longtemps à l'avance et leur impact considérable sur l'industrie de l'assurance. Cf. Embrechts (1997) ou Zajdenweber (2000). Moins technique, la lecture des ouvrages de N.N. Taleb (2004 et 2007) constitue une très stimulante introduction à la problématique des *extremal events*.

Sexto, la logique de *Planète Ré* est en ligne avec les nouvelles orientations de la Banque Mondiale qui désigne la vulnérabilité et la résistance aux chocs comme l'une des trois priorités de sa nouvelle stratégie pour l'Afrique²³.

Septimo, le modèle de *Planète Ré* entre clairement dans la catégorie des financements authentiquement innovants grâce à trois singularités : l'origine de ses ressources (*poverty bonds*, dérivation temporaire sur les transactions financières...), son mécanisme (une réserve globale de réassurance dédiée aux *risques initiaux*), et son objet central (construire la résilience des individus producteurs et faire de celle-ci un facteur de développement collectif²⁴).

Octavo, pour la mise en œuvre de *Planète Ré*, il n'est pas obligatoire d'agir d'emblée à l'échelle mondiale. En effet, de manière alternative ou successive, plusieurs schémas de portée inégale peuvent être envisagés, en allant du plus simple au plus ambitieux :

- 1° un mécanisme « partiel » établissant un lien entre un système local d'assurance des risques initiaux et le marché financier mondial sollicité comme réassureur ultime (*Planète Ré Contrat*) ;
- 2° une entité comptable (consortium) détenant conjointement la capacité de réassurance ultime (*Planète Ré Alliance*) ;
- 3° une institution spécifique ou une agence rattachée à une organisation internationale (*Planète Ré Org*).

Nono, le mécanisme de *Planète Ré* ne génère pas de distorsions de concurrence, ni de surcoût pour l'économie mondiale (permutation de risques à masse constante). En revanche, comme dans tout système d'assurance, les maillons de la chaîne de réassurance sont en danger permanent d'asymétrie de l'information et sous la menace des effets d'aléa moral et de sélection adverse. C'est pourquoi il est impérieux que le plus grand soin soit apporté à la délimitation des risques admissibles, à la rédaction des contrats, à la structuration des véhicules financiers, et surtout au cahier des charges qui doit être accepté par les unités locales d'assurance pour être éligibles à *Planète Ré*.

C'est l'occasion de souligner que, dans l'intérêt même des populations concernées, le contexte spécifique des pays pauvres ne saurait excuser la moindre faiblesse à l'égard des règles actuarielles, des critères d'assurabilité et, plus largement, des normes de solvabilité qui régissent les activités d'assurance. A cette condition, seulement, la lutte contre le risque saura être efficace et constituer vraiment « un obstacle dressé contre la misère ».

²³ Banque mondiale, 2011b.

²⁴ Vaté, 2009.

Références

- Banque Mondiale, 2000 | *Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001. Combattre la pauvreté*, Washington D.C.
- Banque Mondiale, 2010 | *Rapport de suivi mondial 2010. Les ODM après la crise*, Washington D.C.
<http://siteresources.worldbank.org/INTGLOMONREP2010/Resources/6911301-1271698910928/GMR2010WEB.pdf>
- Banque Mondiale, 2011a | *Rapport sur le développement dans le monde 2011*, Washington D.C.
- Banque Mondiale, 2011b | *Africa's Future and the World Bank's Support to It*, Washington D.C.
http://siteresources.worldbank.org/INTAFRICA/Resources/AFR_Regional_Strategy_3-2-11.pdf
- Brunel S., 1991 | *Une tragédie banalisée. La faim dans le monde*, Paris, Hachette-Pluriel
- Churchill C. (ed.), 2006 | *Protecting the poor. A microinsurance compendium*, ILO/Munich Re Foundation, Genève/Munich
- Condorcet, 1793 | *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, réédition Paris, 1988, GF-Flammarion
- Dercon S., 2001 | *Assessing vulnerability*, Oxford University
<http://info.worldbank.org/etools/docs/library/70436/4th%20Workshop/Srmafrica/helsinki/pdf/readingmaterial/Assessing%20Vulnerability.pdf>
- Dercon S., 2005 | *Measuring Individual Vulnerability*, Oxford University
<http://www.economics.ox.ac.uk/Research/wp/pdf/paper229.pdf>
- Dror D. and A.S. Preker (eds), 2002 | *Social ReInsurance. A new approach to sustainable Community Health Financing*, World Bank/ILO, Washington/Genève [Traduction française: *Réassurance sociale*, Paris, Eska, 2003]
- Eeckhoudt L. et C. Gollier, 1992 | *Les risques financiers*, Paris, Ediscience
- Embrechts P., C. Klüppelberg et T. Mikosch, 1997 | *Modelling Extremal Events for Insurance and Finance*, Berlin, Springer-Verlag
- FIDA, 2011 | *Rapport sur la pauvreté rurale*, Rome
<http://www.ifad.org/rpr2011/report/f/overview.pdf>
- Godard O., C. Henry, P. Lagadec et E. Michel-Kerjan, 2002 | *Traité des nouveaux risques*, Paris, Gallimard
- ISDR-Nations Unies, 2003 | *Living with risk. A global review of disaster reduction initiatives*, Genève, International Strategy for Disaster Reduction, United Nations
- ISDR-Nations Unies, 2009 | *Reducing Disaster Risks through Science*, International Strategy for Disaster Reduction, United Nations
- Kuhn Th., 1983 | *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion
- Nabeth M., 2006 | *Micro-assurance*, Paris, L'Argus de l'assurance
- Ouvreille J.-F., 1998 | *Theory and Practice of Insurance*, Dordrecht, Kluwer Academic Publishers
- Ouvreille J.-F., 2002 | "Introduction to Insurance and Reinsurance Coverage", in Dror D. and A.S. Preker (eds), 2002
- Sen A., 1985 | *Commodities and capabilities*, Amsterdam, North-Holland
- Sen A., 2000 | *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, Paris, Odile Jacob
- Swiss Re, 2011 | *L'assurance dans le monde en 2010*, Sigma n°2/2011
- Taleb N.N., 2004 | *Foiled by Randomness : The Hidden Role of Chance in Life and in the Markets*, Random House, New York [traduction française : *Le hasard sauvage*, Les Belles Lettres, Paris, 2005]
- Taleb N.N., 2007 | *The Black Swan. The Impact of the Highly Improbable*, Random House, New York [traduction française : *Le cygne noir*, Les Belles Lettres, Paris, 2008]
- Truchy H., 1927 | *Cours d'économie politique*, tome 2 (2^{ème} édition), Paris, Sirey
- Vaté M., 1999 | *Leçons d'économie politique*, 8^{ème} édition, Paris, Economica
- Vaté M., 2009 | "Microinsurance for primary risks. Getting collective development through individual resilience", *Journal of Insurance and Risk Management*, National Insurance Academy, Pune, India, vol. IV-1, 101-109
<http://www.institut-thomas-more.org/upload/media/artmvate-pravartak-april2009.pdf>
- Vaté M. et D. Dror, 2002 | "To insure or not to insure? Reflections on the limits of insurability" in Dror D. and A.S. Preker (eds), 2002
- Zajdenweber D., 2000 | *Economie des extrêmes*, Flammarion, Paris

